

DÉPARTEMENT
SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT
ROUEN

COMMUNE :
VAL-DE-LA-HAYE

Communes de moins
de 1 000 habitants

Effectif légal du conseil municipal

15

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

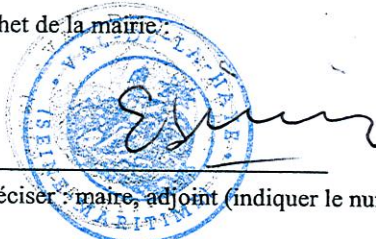
L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M.	HEBERT Etienne	02.10.1959	28/3/2014	249
Premier adjoint	M.	AAGOT Daniel	14.9.1953	"	254
Deuxieme adjoint	Mme	LOISELIER CHOQUER Brigitte	14.01.1957	"	242
Troisieme adjoint	M.	FREHAUT Daniel	17.5.1946	"	263
Quatrieme adjoint	M.	SELIGMANN Yolande	09.7.1950	"	258
Conseiller municipal	M.	CARTIER Patrice	26.6.1959	"	261
" "	Mme	TOCQUEVILLE Valérie	08.5.1965	"	255
" "	M.	DELAHAULT Daniel	11.02.1953	"	254
" "	M.	PUYMALY Vincent	22.4.1966	"	254
" "	M.	BENGOUA Granem	02.01.1981	"	253
" "	Mme	UNVOAS AUGUSTIN Audrey	26.11.1983	"	248
" "	M.	VERLAC Ludovic	07.6.1976	"	245
" "	Mme	DE LA MONNERAIE Bernise	12.5.1981	"	245
" "	Mme	TILLERAY Marnette	24.5.1944	"	243
" "	Mme	LAMY Beatrice	04.4.1962	"	239

Cachet de la mairie



Certifié par le maire
A, le VAL-DE-LA-HAYE, le

28 MARS 2014

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.